



## BARÈME DES HONORAIRES

### VENTE

#### Nos missions :

- Estimation précise et argumentée de votre bien (Étude du secteur et des offres concurrentes, valorisation par l'Observatoire de l'Immobilier, partenaire indépendant).
- Prise de mandat
- Communication via nos différents supports (vitrine, internet, panneaux, réseaux sociaux, newsletter)
- Analyse des besoins et sélection des potentiels acquéreurs
- Organisation des visites
- Préparation du dossier et coordination avec le ou les notaires pour la signature du compromis de vente
- Revisite du bien, relevé des compteurs avant la signature de l'acte authentique
- Assistance à la signature de l'acte authentique chez le notaire

**Le mandat de vente signé entre l'agence et le vendeur stipule les conditions de prise en charge des honoraires de transaction.**

Charge VENDEUR Honoraires de transaction vente TTC*	Charge ACQUÉREUR Honoraires de transaction vente TTC*
<u>Locaux à usage d'habitation :</u> Jusqu'à 49 999 € ..... forfait à 4500 € de 50 000 € à 99 999 € ..... 10 % de 100 000 € à 199 999 € ..... 8 % de 200 000 € à 399 999 € ..... 7 % de 400 000 € à 499 999 € ..... 6 % à partir de 500 000 € TTC ..... 5 %	<u>Locaux à usage d'habitation :</u> Jusqu'à 49 999 € ..... forfait à 4500 € de 50 000 € à 99 999 € ..... 10 % de 100 000 € à 199 999 € ..... 8 % de 200 000 € à 399 999 € ..... 7 % de 400 000 € à 499 999 € ..... 6 % à partir de 500 000 € TTC ..... 5 %
<u>Terrains :</u> jusqu'à 44 999 € ..... forfait à 4500 € à partir de 50 000 € ..... 10 %	<u>Terrains :</u> jusqu'à 44 999 € ..... forfait à 4500 € à partir de 50 000 € ..... 10 %
<u>Locaux à usage professionnel :</u> 7% HT	<u>Locaux à usage professionnel :</u> 7% HT
<u>Fonds de commerce/droit au bail :</u> 0 à 100 000 euros ..... 10 850 euros TTC A partir de 101 000 euros ..... 10,85 % TTC	<u>Fonds de commerce/droit au bail :</u> 0 à 100 000 euros ..... 10 850 euros TTC A partir de 101 000 euros ..... 10,85 % TTC
<i>Le prix affiché TTC sera indiqué honoraires inclus à la charge du vendeur.</i>	<i>Le prix affiché TTC sera indiqué en précisant si les honoraires sont inclus ou exclus et le montant TTC des honoraires à la charge des acquéreurs sera exprimé en pourcentage de la valeur du bien hors honoraires.</i>

\*Les honoraires s'entendent TVA comprise au taux en vigueur de 8.5%

Les honoraires indiqués ci-dessus sont des **prix maximums pratiqués**. Ils sont dus à la signature de l'acte authentique.

Dans le cadre d'une **délégation de mandat** consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, notaire), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur ou celui du notaire.

**Ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA), programmes promoteurs et lotisseurs :** le prix affiché est le prix TTC selon les grilles des conventions de commercialisation, honoraires à la charge du mandant.

## ESTIMATION

Avis de valeur\* (analyse complète et précise) pour un appartement : 380 euros TTC\*\*

Avis de valeur\* (analyse complète et précise) pour une maison : 490 euros TTC\*\*

Avis de valeur\* (analyse complète et précise) pour un terrain : 275 euros TTC\*\*

\* Gratuit si l'estimation conduit à la signature d'un mandat de vente

\*\* Prix maximum pratiqué - TVA au taux en vigueur de 8.5%

## LOCATION

### Nos missions :

- Estimation de votre loyer
- Recherche d'un locataire : création annonce et communication via nos différents supports
- Constitution du dossier et étude de solvabilité du locataire, prise de garanties et de cautionnement
- Organisation des visites
- Rédaction des contrats de location et acte de cautionnement le cas échéant
- Rédaction des états des lieux

### Location vide ou meublée à usage de résidence principale\* :

#### Honoraires à la charge du locataire :

- Honoraires de visites, constitution du dossier et de rédaction du bail :
  - => jusqu'au 31/12/2025 : Hors ZONE TENDUE : 8 € TTC le m<sup>2</sup>\*\* / ZONE TENDUE : 10 € TTC le m<sup>2</sup>\*\*
  - => à compter du 01/01/2026 : Hors ZONE TENDUE : 8,07 € TTC le m<sup>2</sup>\*\* / ZONE TENDUE : 10,09 € TTC le m<sup>2</sup>\*\*
- Honoraires d'état des lieux d'entrée\*\*\*
  - => jusqu'au 31/12/2025 : 3 € TTC le m<sup>2</sup>\*\*
  - => à compter du 01/01/2026 : 3,03 € TTC le m<sup>2</sup>\*\*

#### Honoraires à la charge du propriétaire :

- Honoraires de visites, constitution du dossier et de rédaction du bail :
  - => jusqu'au 31/12/2025 : Hors ZONE TENDUE : 8 € TTC le m<sup>2</sup>\*\* / ZONE TENDUE : 10 € TTC le m<sup>2</sup>\*\*
  - => à compter du 01/01/2026 : Hors ZONE TENDUE : 8,07 € TTC le m<sup>2</sup>\*\* / ZONE TENDUE : 10,09 € TTC le m<sup>2</sup>\*\*
- Honoraires d'état des lieux d'entrée\*\*\*
  - => jusqu'au 31/12/2025 : 3 € TTC le m<sup>2</sup>\*\*
  - => à compter du 01/01/2026 : 3,03 € TTC le m<sup>2</sup>\*\*
- Honoraires libre de négociation => 100€ TTC pour un studio-T1 / 200€ TTC à partir du T2

En l'absence d'honoraires d'état des lieux d'entrée lié à une relocation du logement, les honoraires d'état des lieux de sortie à la charge exclusive du bailleur seront de : 150€ TTC : studio ou T2 / 200€ TTC : T3 au T4 / 250€ TTC : T5 et plus

\* Art.5 loi du 6 juillet 1989, modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014

\*\* Surface habitable (hors varangue et terrasse)

\*\*\* L'agence se réserve la possibilité de déléguer l'établissement des états des lieux à l'un de ses partenaires.

TARIF LOCATION incluant le taux de TVA de 8.5% en vigueur

**Locaux à usage commercial : 30% HT du loyer annuel HT HC à la charge du preneur sauf conditions particulières stipulées dans le mandat de location.**

## GESTION LOCATIVE

### Gestion locative (logement vide ou meublé) :

- Pack SÉRÉNITÉ\* : 6,20% TTC sur encaissements (TVA au taux en vigueur de 8.5%)
- Pack PREMIUM\* : 7,60% TTC sur encaissements (TVA au taux en vigueur de 8.5%)

\* Détail des offres sur le site [www.iff.re](http://www.iff.re)

**Garantie loyers impayés : 2.90% TTC\* (garantie de base) ou 4.50% TTC\* (garantie de base + vacance locative)**

**Vacations horaires : 50€ TTC / Heure** (TVA au taux en vigueur de 8.5%)

NB : Le coût de ces prestations est déductible à 100% de vos revenus fonciers.

MAJ 16/12/2025

IFF TRANSACTION - SARL au capital social de 30 000 € - Siège social : 32 rue Antoine de Bertin - 97434 SAINT GILLES LES BAINS

Tél : 0262 333 400 - contact@iff.re - www.iff.re

SIRET : 800 433 757 00021 immatriculée RCS ST DENIS DE LA REUNION - carte professionnelle «Transaction sur immeubles et fonds de commerce»  
(sans réception de fonds) et « Gestion Immobilière » n° CPI 9741 2017 000 020 818 délivrée par la CCI de la Réunion - garantie par QBE Insurance Limited : activité de Transaction à hauteur de 110 000 euros et activité de Gestion Immobilière à hauteur de 730 000 euros - RC Professionnelle Sérénis Assurances